Légende

Type de captage :

- Agricole
- Industriel

Volume prélevé en 2001 (en m3)

- 1.000.000
- 400.000
- 100.000

Réseau hydrographique principal :

- Voie navigable
- Réseau primaire

- Périmètre administratif du SAGE
- Limite communale

Les prélèvements industriels

Les prélèvements industriels ont diminué de plus de 60 %. Ils sont aujourd'hui inférieurs à 5 millions de mètres cubes par an.

En 2001, plus de la moitié de l'eau destinée à l'activité industrielle a été prélevée au niveau de Douai. Cela représente plus de 2 600 000 m³ dont plus de 1 700 000 m³ proviennent d'un seul captage situé sur la commune de Sin-le-Noble (eau destinée à l'entreprise La Grande Paroisse, à Waziers). Les autres prélèvements se font majoritairement en rive droite de la Scarpe, au niveau d'Hornaing, Wallers, Aniche, Saint-Amand-les-Eaux…

Si une partie de ces prélèvements se fait dans la même zone que les prélèvements en eau potable, une grande partie de l'eau provient de la zone libre de la nappe de la craie. D'importants débits sont en effet disponibles, et la qualité de l'eau n'a pas de conséquence pour certaines activités industrielles qui l'utilisent par exemple comme eau de refroidissement.

Les prélèvements agricoles

Les prélèvements agricoles varient peu. Ils sont très nettement inférieurs aux deux autres types de prélèvements : cent fois inférieurs aux prélèvements domestiques et vingt fois inférieurs aux prélèvements industriels.

L'irrigation ne concerne que quelques communes du territoire de la Scarpe Aval, sur quelques mois de l'année en période estivale. Les prélèvements agricoles déclarés dans la nappe de la craie sont ainsi situés majoritairement au niveau de la commune de Sin-le-Noble : près de 110 000 m³, soit un peu moins de la moitié des prélèvements agricoles. Cette eau est destinée essentiellement au maraîchage, très présent sur cette partie du bassin. Les autres sont disséminés sur le territoire.

Les prélèvements agricoles sont sans doute sous estimés. Il faut en effet tenir compte d'un certain nombre de facteurs :

- certains prélèvements agricoles ne sont pas déclarés à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- certains exploitants agricoles utilisent de l'eau provenant des captages d'eau potable,
- certains exploitants prélèvent de l'eau dans les nappes superficielles ou dans les cours d'eau.

13 Les prélèvements destinés aux activités industrielles et agricoles

N

0 3 6 Kilomètres

Sources : BD Carto® - IGN© - Paris - 1989

Agence de l'Eau Artois-Picardie - 2001

Cartographie : Parc naturel régional Scarpe-Escaut - Copie et reproduction interdites

une réponse collective à la préservation de l'eau

S.A.G.E. Scarpe Aval